



MODALITES ET BULLETIN D'ADHESION 2019

En adhérant à la FémasIF, vous devenez également membre de la Fédération Nationale des Maisons et Pôles de Santé **FFMPS**. Vous bénéficiez à ce titre des informations de la FFMPS transmises régulièrement (évolutions réglementaires, négociations sur les modalités de financements, agendas de rencontres sur les MSP/PSP, formations...).

L'adhésion à la FémasIF/FFMPS est également une marque de reconnaissance de l'importance du travail mené par la FFMPS au niveau national pour favoriser le développement d'équipes pluri-professionnelles de soins de 1^{er} recours et un soutien aux actions menées par la FémasIF pour le niveau régional.

Informations à compléter

Nom de la structure :

Adresse professionnelle :

Nom – Prénom du contact :

Téléphone :

Mail :

Date :

Montant de l'adhésion annuelle à la FémasIF à indiquer à droite		
Un professionnel de santé isolé ou une MSP en projet	50€	
Une MSP ayant touché le FIR	200€	
Une MSP ayant touché ACI	400€	
Une CPTS	500€	

Est-ce que vous (ou un membre de l'équipe) souhaitez :

- vous présenter au Conseil d'Administration 2019 (Assemblée Générale juin 2019) **OUI NON**
- participer à des groupes de travail ? **OUI NON**

Moyens de paiement : vous pouvez adhérer [en ligne](#) via helloasso ou par courrier en retournant ce bulletin avec le chèque correspondant à votre situation à l'ordre de la FémasIF :

FémasIF – 53 quai de la Seine – 75019 Paris

Contact : 06 95 93 83 47 - femasif.assist@gmail.com

Merci de votre soutien et n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions